



Grève et manifestations le 5 décembre 2019

La régression sociale ça suffit !



Le « Nouveau monde » :
un retour vers le passé ?

**La réforme du système de retraite
vous concerne !**

Ne restez pas isolé·es !

Mobilisez-vous avec le SNASUB-FSU !

Des syndicalistes engagé·es au quotidien

Pour l'avenir de nos retraites, contre la régression sociale !

Les raisons d'être en grève et dans les manifestations le 5 décembre !

Le gouvernement veut imposer un régime de retraite – prétendument universel – par points.

Loin de consolider un système solidaire par répartition, le dispositif envisagé enfermerait le calcul des pensions dans un carcan d'austérité qui tourne le dos à un financement des retraites à la hauteur des besoins. Celui-ci, pourtant, pourrait être rendu possible par une plus juste répartition des richesses produites, au profit des salariés et des retraités des secteurs publics et privés.

Le projet DELEVOYE/MACRON entend plafonner l'enveloppe consacrée aux dépenses de retraites à 14 % du PIB, quels que soient l'évolution démographique et le vieillissement de la population. Ainsi, au-delà du moment de la bascule dans ce nouveau système, c'est l'affaiblissement généralisé des montants versés aux retraité-es des générations à venir qui est visé.

Dans la fonction publique, il remettrait en cause le principe du droit à la carrière par l'abandon du calcul de la pension sur le traitement indiciaire perçu les 6 derniers mois c'est à dire sur la meilleure rémunération. Conséquence directe : une baisse assurée des pensions !

La prise en compte des indemnités censées compenser ce calcul défavorable traduira de fait les inégalités en matière de primes perçues durant la carrière en inégalités de montants des pensions versées. **A fortiori dans un contexte indemnitaire** marqué par l'existence de primes de fonction (l'IFSE) dépendant des affectations et missions confiées voire de prime au mérite, existante (le CIA) ou à venir.

De plus, les discriminations salariales entre les femmes et hommes – qui sont encore de plus de 13 % – continueraient d'aggraver les inégalités des pensions versées.

Enfin, le projet d'instaurer un « âge d'équilibre » fixé à 64 ans aboutirait à reculer encore l'âge de départ donnant droit à une retraite à taux plein. C'est un recul à peine déguisé du droit au départ en retraite.

Tout ceci ferait voler en éclat des règles collectives favorables aux agents et sommerait chaque personnel d'agir « individuellement » contre la paupérisation de sa future pension !

Ce projet gouvernemental n'est pas acceptable, il doit être abandonné !

Jeudi 5 décembre : toutes et tous en grève et dans l'action !



Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élus locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1^{ère} journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

Montreuil, le 16 octobre 2019

La retraite par point, c'est de la retraite en moins !

Base de calcul
de la pension



Avant

Le salaire
des 6 derniers mois

Après

Totalité des salaires +
primes perçues sur toute la
période d'activité

Perte considérable et pire pour
les fonctionnaires qui ont peu de primes

Montant
de la pension



Des garanties

Calculé en pourcentage du
dernier salaire

Des incertitudes

Dépend principalement de la
valeur du point au moment
du départ à la retraite

Aucune garantie sur le montant des pensions
futures et baisse automatique en cas de déficit

Au contraire, pour défendre et améliorer nos retraites et les garantir pour toutes et tous, le SNASUB-FSU et la FSU revendiquent.

- **Réformer l'assiette des cotisations patronales** en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises et du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée.
- **Taxer les produits financiers bruts des entreprises** non financières et les produits financiers nets des banques.
- **Sécuriser l'emploi** depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise.
- **Supprimer les exonérations de cotisations patronales** qui ne créent pas d'emploi et tirent les salaires vers le bas.
- **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires** et non sur les prix.
- **Garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 %** du revenu d'activité pour une carrière complète.
- **Garantir un minimum de pension** protégeant véritablement les salariés et fonctionnaires ayant eu des carrières courtes.
- **Prendre en compte la fatigue au travail**, sa pénibilité en aménageant les fins de carrière.
- **Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales** pour les femmes et réaliser l'égalité professionnelle femmes/hommes.
- **Prendre en compte les périodes de formation.**
- **Mieux prendre en compte la spécificité des polypensionnés** en améliorant et en étendant aux fonctionnaires les mécanismes de proratisation existant au régime général.

Un calendrier de la contre-réforme qui appelle une mobilisation dans la durée !

Le gouvernement prévoit de concerter son projet de loi à partir de janvier pour une présentation en Conseil des ministres autour du mois de mars.

Pour l'abandon du projet DELEVOYE/MACRON !

Seul le rapport de force pourra l'obtenir !

Dès le 5 décembre, soyons nombreux et nombreuses en grève et dans les manifestations !

Cette première étape est décisive !

Construisons toutes et tous ensemble la mobilisation dans la durée pour que nos futures retraites ne soient pas à nouveau saccagées !

Vos coordonnées

Madame Monsieur
 Nom :
 Prénom :
 Nouvelle adhésion Réadhésion
 Date de naissance :

Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage :
 Entrée, immeuble :
 N° type, voie :
 Lieu dit :
 Code postal :
 Ville :
 Pays :
 Tél. : Portable :

5/11/2019

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales :

Votre affectation

Académie de
 N° UAI :
 (Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)
 Type (collège, lycée, université, DSDEN, rectorat, établissement...) :
 Nom de l'affectation :
 Service :
 N° type, voie :
 Code postal :
 Localité, Cedex :
 Pays :
 Tél. professionnel :

Votre cotisation

Secteur : EPLE Services Supérieur Bibliothèques
 Retraité(e) : Oui Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :
 Quantité de travail : %
 Position d'activité :
 (disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Votre calcul

(..... + x) =
 Indice **1** NBI Total
 Coefficient quantité (ex. : à reporter en page 2
 x 0,8 pour 80 %)

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento* et notre journal *Convergences*.
 Souhaitez-vous recevoir la revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), *Pour*, au format :
 Par envoi postal Par envoi électronique (adresse e-mail obligatoire)

Le règlement

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque

1, 2 ou 3 chèques(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : www.snasub.fr rubrique "Sections académiques" ou à la page contacts de notre *Mémento* ou de notre journal *Convergences*. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas.

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Formulaire de prélèvement SEPA

En joignant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 15 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Prélèvement automatique SEPA

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel / unique

Vos nom et prénom :

Voire adresse :

.....

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque - BIC

Mandat de prélèvement



Référence unique du mandat (à compléter par le SNASUB) : FS9ZZZ95401
 Identifiant créancier SEPA :

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU
 Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : www.snasub.fr rubrique "Sections académiques" ou dans notre mensuel *Convergences*.

Règlement par chèque

Nombre de chèques(s) :

Montant de votre cotisation :

€

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, qualité de travail...) choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

À envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Pour le compte de :

SNASUB

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

Signé à :

Le :